

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Le SPUL clarifie sa position concernant la suspension d'une professeure et exprime ses préoccupations face aux tendances autoritaires

**Québec, le 17 février 2025** — À la suite d'un article publié par *Le Soleil* le 14 février dernier, le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) souhaite préciser qu'en raison d'un grief en cours lié à la suspension d'une de ses membres, professeure à l'Université Laval, il ne désire pas pour l'instant commenter les détails spécifiques de cette judiciarisation.

Toutefois, le SPUL tient à exprimer sa vive inquiétude face aux tendances autoritaires observées dans la gestion des affaires universitaires. Des experts ont souligné que de telles sanctions pourraient constituer une atteinte à la liberté académique, un principe fondamental garantissant l'indépendance intellectuelle des professeures et professeurs et la diversité des opinions au sein de la communauté universitaire.

Le SPUL réaffirme son engagement à défendre les droits de ses membres et à promouvoir un environnement de travail où la liberté académique et l'expression des points de vue critiques sont non seulement respectées, mais encouragées. Nous appelons l'Université Laval à adopter une approche plus ouverte et collaborative dans ses relations de travail avec le corps professoral, afin de préserver les valeurs essentielles qui font la richesse de notre institution.

– 30 –

**SOURCE :** Marie-Hélène Parizeau  
Présidente du SPUL